



Guide de recertification par CERP ou par examen

A l'attention des IBCLC désirant être recertifié(e)s

Table des matières

Qu'est-ce que l'IBLCE®?	3
Pourquoi et comment renouveler sa certification.....	3
Exigences concernant la périodicité de la recertification	4
Contacteur l'IBLCE	5
Dates importantes pour la recertification	5
Lectures importantes	5
Comment déposer sa candidature pour une recertification par examen.....	6
Remplir le formulaire de candidature.....	6
Paiement des droits d'inscription.....	6
Sites d'examen.....	6
Aménagements raisonnables.....	6
Cas particulier : femmes enceintes.....	6
Pauses d'allaitement pendant l'examen	6
Dictionnaire bilingue.....	7
Admission en salle d'examen et règles à respecter.....	7
Notification des résultats à l'examen	9
Demande de correction à la main	9
Réclamations concernant les résultats à l'examen	9
Quelles règles pour repasser l'examen?	10
Comment déposer sa candidature pour une recertification par CERPs.....	10
Remplir le formulaire de candidature.....	10
Catégories et nombre de CERP requis	10
Les CERP individuels.....	11
Informations complémentaires sur les CERP de catégorie R	11
Présentation des CERP dans le formulaire	12
Politique de confidentialité.....	12
Résultats à l'examen.....	13
Statut de la candidature.....	13
Vérification de la certification.....	13
Vérification des dossiers	13
Politique anti-discriminatoire	14
Politique d'utilisation des marques déposées	14
Registre des IBCLC.....	15
Certification expirée.....	15
Droits d'inscription à la recertification et frais .annexes.....	16

Qu'est-ce que l'IBLCE[®] ?

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners[®] - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) est l'organisme international indépendant qui décerne le titre d'IBCLC (*International Board Certified Lactation Consultant[®] - Consultant(e) en Lactation certifié(e) par le Comité International*).

Pourquoi et comment renouveler sa certification

La certification en tant qu'IBCLC, obtenue grâce à la réussite à l'examen, a une durée de validité de cinq ans. Au bout de ces cinq ans, l'IBCLC peut renouveler sa certification en repassant l'examen ou bien en présentant un dossier de recertification par points de validation de formation continue, les CERP (Continuing Education Recertification Points). En permettant une recertification par l'intermédiaire de CERP, l'IBLCE cherche à encourager les démarches de développement professionnel continu et à promouvoir la formation tout au long de la vie.

On sait en effet que les compétences et les connaissances acquises avant le passage de l'examen et testées par celui-ci peuvent ne pas être suffisantes pour la pratique de terrain en tant qu'IBCLC au cours des années suivantes, surtout si ces compétences et connaissances ne sont pas mises à jour régulièrement pour incorporer de nouvelles conceptions et de nouvelles pratiques. C'est pour cette raison que l'IBLCE exige que toutes les personnes certifiées renouvellent leur certification au bout de cinq ans ; pendant ce temps, des changements significatifs auront eu lieu concernant l'information disponible et les pratiques applicables, et les connaissances de l'IBCLC ne seront plus à jour s'il/elle n'a pas pris l'initiative de continuer à se former. Le délai de cinq ans choisi pour les recertifications correspond au rythme des évolutions dans notre domaine.

Pour pouvoir être recertifié(e) par CERP, cinq ans après une certification par examen, l'IBCLC devra avoir accumulé 75 CERP dont au moins 50 CERP portant spécifiquement sur la lactation humaine et l'allaitement et 5 CERP relatifs à l'éthique professionnelle – les 20 CERP restant peuvent porter sur tout sujet en rapport avec la pratique des consultant(e)s en lactation.

Ce nombre de CERP de différentes catégories est en cohérence avec L' *IBLCE Detailed Content Outline* (Répartition des questions par sujets et par périodes) :

- La majorité des CERP (50) doit porter de manière spécifique sur la lactation humaine et l'allaitement lactation spécifique car il s'agit là du principal domaine de connaissances évalué par l'examen.
- Cinq CERP sur l'éthique professionnelle sont requis
- Les CERP restant (20) peuvent porter sur n'importe quel sujet relié au domaine de la consultation en lactation car certaines des disciplines du programme de l'examen ne traitent spécifiquement ni de l'allaitement ni de l'éthique

Au bout de dix ans après une certification par examen, tout IBCLC doit de nouveau passer l'examen pour être recertifié(e). Ceci permet de vérifier périodiquement les connaissances et les compétences cognitives associées à la pratique d'un(e) consultant(e) en lactation, grâce à un examen basé sur une analyse renouvelée de la pratique et incorporant les développements les plus importants dans la discipline.

Quelle que soit la façon dont un(e) IBCLC obtient sa recertification, il ou elle doit réaffirmer son adhésion au *Code de déontologie des IBCLC* et signaler toute procédure disciplinaire, ou relative à son autorisation d'exercer, dont il ou elle aurait fait l'objet. L'IBLCE estime que cette réaffirmation est importante et qu'elle rappelle aux IBCLC leurs obligations en matière d'éthique.

L'IBLCE offre aux personnes qui le désirent la possibilité d'obtenir une certification mais l'obtention de celle-ci ne confère pas obligatoirement aux personnes qui la possèdent le droit de pratiquer dans leur pays de résidence. Les IBCLC doivent se conformer aux lois du pays où ils ou elles pratiquent ou souhaitent pratiquer.

Exigences concernant la périodicité de la recertification

Les IBCLC doivent renouveler leur certification tous les cinq ans. Cinq ans après avoir réussi pour la dernière fois l'examen, les IBCLC peuvent demander une recertification par CERP. Un CERP correspond à 60 minutes de formation considérée par l'IBLCE comme correspondant aux besoins des IBCLC engagé(e)s dans la pratique de consultant(e) en lactation. Une recertification obtenue en repassant l'examen est possible à tout moment ; toutefois, elle doit obligatoirement être obtenue tous les dix ans.

Les IBCLC ont la possibilité de recertifier un an plus tôt par examen. Si l'IBCLC décide de recertifier un an plus tôt, la date d'expiration de sa certification sera déterminée en fonction de la date de recertification par examen. (Par exemple : la recertification doit avoir lieu en 2017 mais l'IBCLC décide de recertifier en 2016. La date d'expiration de la certification sera alors 2021 et non 2022.)

Depuis 2016, L'IBLCE organise l'examen deux fois par an. Si l'IBCLC échoue à la session de recertification par examen en avril, sa certification expirera au 30 juin de la même année. Si l'IBCLC échoue à la session de recertification par examen en octobre, sa certification expirera au 31 décembre de la même année.

Contacter l'IBLCE

International Board of Lactation Consultant Examiners (IBLCE)

10301 Democracy Lane, Suite 400

Fairfax, Virginia 22030-2545

USA

Phone : +1 703-560-7330

Fax : +1 703-560-7332

www.iblce.org

L'IBLCE a des bureaux en Autriche, en Australie et aux États-Unis. Les IBCLC peuvent joindre le bureau dont dépend leur pays de résidence en utilisant le formulaire qui se trouve sur la page « *IBLCE Contact* » (Contacter l'IBLCE) du site internet de l'IBLCE.

Dates importantes pour la recertification par CERP ou par examen

Les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes se trouvent sur la page « *Application Information* » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site, intitulée « *Certify* » (Certifier).

Lectures importantes pour les candidat(e)s à la recertification

Les IBCLC désirant être recertifié(e)s, devraient bien connaître les textes suivants, disponibles à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), à la rubrique « *Resources* » (Ressources) du site internet de l'IBLCE.

- *IBLCE Detailed Content Outline (Répartition des questions par sujets et par périodes)*
- *Clinical Competencies for the Practice of International Board Certified Lactation Consultants (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC)*
- *Scope of Practice for International Board Certified Lactation Consultants (Cadre de la pratique des IBCLC)*
- *Code of Professional Conduct for International Board Certified Lactation Consultants (Code de déontologie des IBCLC)*
- *Disciplinary Procedures (Procédures disciplinaires)*
- *IBLCE Appeals Policies (Procédures d'appel)*

Comment déposer sa candidature pour une recertification par examen

Remplir le formulaire de candidature

L'inscription en ligne pour passer l'examen n'est actuellement disponible qu'en anglais. Une inscription en français est néanmoins possible. Pour cela il faut consulter le site internet de l'IBLCE www.iblce.org et sélectionner la langue française dans la rubrique « select language ».

Païement des droits d'inscription

Une information complète sur le montant des droits et autres détails sur les modes de paiement se trouve à la fin de ce guide.

Sites d'examen

L'IBLCE organise l'examen sur ordinateur dans des centres équipés. Dans les pays où il n'y a pas de centres informatisés, le passage de l'examen sur papier peut être organisé. Pour plus de détails sur les sites d'examen, consultez le site Internet de l'IBLCE.

Aménagements raisonnables

Pour raisons médicales ou en cas de handicap, l'IBLCE s'efforce de mettre en place avec les candidat(e)s des aménagements raisonnables, pendant l'examen. Une section du formulaire d'inscription permettra aux candidat(e)s de présenter les raisons pour lesquelles ils/elles demandent à bénéficier d'aménagements raisonnables pendant l'examen. Il leur faudra faire parvenir à l'IBLCE les attestations médicales justifiant cette demande.

Pour permettre à l'IBLCE d'organiser à temps ces aménagements, les candidat(e)s doivent informer l'IBLCE au moment de la candidature. Si un problème survient après le dépôt de la candidature, les candidat(e) doivent alors prévenir l'IBLCE le plus tôt possible

Cas particulier : femmes enceintes

Les candidates qui rencontrent des problèmes de santé qui peuvent les empêcher de passer l'examen, doivent prévenir, aussi vite que possible l'IBLCE. Dans certains cas, en raison de complications médicales, des candidates peuvent être obligées de retirer leur candidature. Annuler ou retirer une candidature à l'examen a des implications financières. L'équipe de votre Bureau Régional vous aidera à faire un choix éclairé dans votre situation.

Pauses d'allaitement pendant l'examen

La mission et l'objectif de l'IBLCE sont centrés sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement. L'IBLCE trouve donc normal de prendre en compte les candidates qui sont aussi des mères allaitant leur bébé. Cette prise en compte doit rester compatible avec les exigences de

sécurité de l'examen tout en prévoyant des solutions raisonnables qui permettent aux mères d'allaiter leur bébé et préservent la relation d'allaitement.

L'IBLCE aménage donc dans une certaine mesure les conditions dans lesquelles se passe l'examen pour les candidates allaitantes. Si vous envisagez de demander une pause d'allaitement pendant l'examen, lisez, pour plus de détails, les *Procedures for Breastfeeding Breaks During Exam Administration* (Règlement des pauses d'allaitement), disponible sur le site internet de l'IBLCE, à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Quand la langue principale n'est pas traduite à l'examen - Dictionnaire bilingue

L'IBLCE traduit l'examen dans une grande variété de langues. Mais pour les candidat(e)s dont la langue principale n'est pas traduite à l'examen, l'IBLCE permet l'utilisation d'un dictionnaire bilingue et aménagera plus de temps de travail lors de l'examen.

Si la demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue est acceptée, l'IBLCE le fournira pour le temps de l'examen. Les dictionnaires personnels sont interdits. Le dictionnaire fourni par l'IBLCE ne sera PAS un dictionnaire médical.

Admission en salle d'examen et règles à respecter

Pour être admis(es) en salle d'examen, les candidat(e)s devront présenter DEUX (2) pièces d'identité en cours de validité. La première pièce d'identité doit porter le nom du candidat, une photographie ressemblante et sa signature. La deuxième pièce d'identité doit porter soit son nom et sa signature, soit son nom et une photo ressemblante.

La PREMIERE pièce d'identité à présenter DEVRA être une des suivantes :

- une carte nationale d'identité avec photographie
- un passeport avec photographie
- un permis de conduire avec photographie
- une carte d'identité militaire avec photographie

La SECONDE pièce d'identité à présenter DEVRA alors porter le nom du candidat et sa signature ou son nom et une photo ressemblante. Par exemple:

- une carte de crédit portant sa signature
- votre carte de sécurité sociale portant sa signature
- une carte professionnelle ou une carte d'étudiant portant sa signature
-

De plus, si la seconde pièce d'identité porte un nom différent que sur la première, le candidat devra présenter un document attestant de son changement de nom (par ex., livret de famille, une attestation de divorce ou un jugement du tribunal).

Nota Bene : S'il manque un des documents ci-dessus, le candidat doit contacter rapidement le Bureau Régional dont il dépend. Toute correction ou mise à jour du nom peut être faite jusqu'à 72 heures avant l'examen.

Les candidat(e)s devraient calculer avec soin leur trajet pour arriver 30 mn avant l'heure de rendez-vous sur le site d'examen, temps nécessaire à la procédure d'enregistrement. Une fois que l'enregistrement des candidat(e)s sera achevé et que la porte de la salle d'examen sera refermée, il ne sera plus possible d'y entrer. Les candidat(e)s qui arriveront plus de 15 mn en retard ne seront pas admis(es) à passer l'examen et perdront tout droit à remboursement sur les frais d'inscription. Les candidat(e)s absent(e)s le jour de l'examen perdront aussi tout droit à remboursement sur les droits d'examen. Aucune exception ne sera faite.

Chaque site d'examen sera supervisé et surveillé par un ou plusieurs surveillants. Les candidat(e)s devront suivre les instructions données par les surveillants. Les règles de fonctionnement mises en place sont là pour que l'examen se déroule avec le moins de perturbations possible et que tous et toutes les candidat(e)s soient traité(e)s équitablement. Les surveillants indiqueront où ranger les affaires personnelles, comme les sacs à main, pendant toute la durée de l'examen. Tout au long de la session, les surveillants vérifieront qu'il n'y ait aucune tricherie ni aucun comportement inapproprié.

Pendant l'examen, il sera interdit d'utiliser des appareils électroniques tels que des téléphones portables. Si des candidat(e)s conservent ou utilisent de tels appareils pendant l'examen, ils ou elles seront renvoyé(e)s et leurs réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Chaque site d'examen sera supervisé et surveillé par un ou plusieurs surveillants. Les candidat(e)s devront suivre les instructions données par les surveillants. Les règles de fonctionnement mises en place sont là pour que l'examen se déroule avec le moins de perturbations possible et que tous et toutes les candidat(e)s soient traité(e)s équitablement. Les surveillants indiqueront où ranger les affaires personnelles, comme les sacs à main, pendant toute la durée de l'examen. Tout au long de la session, les surveillants vérifieront qu'il n'y ait aucune tricherie ni aucun comportement inapproprié.

Pendant l'examen, il sera interdit d'utiliser des appareils électroniques tels que des téléphones portables. Si des candidat(e)s gardent ou utilisent de tels appareils pendant l'examen, ils ou elles seront renvoyé(e)s et leurs réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite. Comme il ne suffit pas de mettre les téléphones portables en mode silencieux ni de les éteindre pour éviter les sonneries de réveil et d'alarme, les candidat(e)s qui viendront à l'examen avec leur téléphone portable devront mettre hors fonction sonneries et alarmes avant d'éteindre totalement leur appareil et de le ranger à l'endroit désigné par le surveillant. [Nota Bene : Ni les surveillants ni l'IBLCE ne peuvent être tenus pour responsables de vos effets personnels.] Si, pendant l'examen, le téléphone portable d'un(e) candidat(e) sonne, son/sa propriétaire sera renvoyé(e) et ses réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Il est interdit de parler à d'autres candidat(e)s pendant l'examen. Les surveillants répondront aux questions portant sur le déroulement de l'examen à l'occasion des instructions données au début de la session. Il est interdit de poser des questions sur le contenu de l'examen. Les surveillants n'ont pas le droit de fournir une interprétation concernant une question ou de la clarifier, pas plus que de définir des termes. Aucune tentative de tricherie ne sera tolérée. Les surveillants ont toute autorité pour interrompre la session d'une personne trouvée en train de tricher.

De plus, vous n'êtes pas autorisé(e) à parler de quelque question de l'examen que ce soit après la session, même avec les autres candidat(e)s. Ceci est formellement interdit. Pour des raisons d'ordre éthique et juridique, car il s'agirait d'un détournement de propriété intellectuelle au détriment de l'IBLCE. Celui-ci traitera ce sujet avec le plus grand sérieux.

L'examen composé de questions à choix multiple se déroulera soit sur ordinateur, soit en utilisant une feuille de réponses à cocher au crayon. Pour l'examen sur ordinateur, le/la candidat(e) verra les questions et y répondra sur l'ordinateur qui sera mis à sa disposition. Pour l'examen sur papier, le/la candidat(e) disposera d'un livret d'examen et d'une feuille de réponses à cocher au crayon.

Notification des résultats à l'examen

Les résultats officiels à l'examen seront envoyés par courrier postal, 2 à 3 mois après l'examen. Les candidat(e)s qui auront réussi recevront en même temps leur diplôme ainsi que leur carte d'IBCLC avec leur relevé de leurs scores à l'examen.

Demande de correction à la main

Les candidat(e)s, qui pensent que leurs réponses n'ont pas été notées correctement, peuvent demander une correction de contrôle à la main. Pour plus de détails sur la demande de correction à la main, vous pouvez télécharger sur le site internet de l'IBLCE le document « Appeals Policy » (Procédures d'appels) à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Réclamations concernant les résultats à l'examen

L'IBLCE examinera les réclamations des candidat(e)s qui pensent avoir échoué à l'examen pour les raisons suivantes : 1) à cause de procédures prétendument non appropriées lors de l'examen, 2) à cause de conditions environnementales d'examens suffisamment graves pour provoquer une perturbation majeure du déroulement de l'examen et / ou autres irrégularités.

Les réclamations concernant les points suivants ne seront pas examinées : 1) la détermination de la note de passage 2) l'examen ou les outils d'évaluation de l'examen ou les questions de l'examen, ou 3) la validité du contenu de l'examen.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter sur le site internet de l'IBLCE le document *Appeals Policies* (Procédures d'appel) à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Quelles règles pour repasser l'examen ?

Il n'y a pas de limite au nombre de fois où un(e) candidat(e) ayant échoué peut s'inscrire pour repasser l'examen de l'IBLCE. Les candidat(e)s dans ce cas devraient vérifier soigneusement le relevé de leurs scores à l'examen et compléter leur formation dans les domaines où leurs résultats ont été insuffisants.

Pour pouvoir se représenter, un(e) candidat(e) doit satisfaire aux conditions d'admissibilité de l'année en cours, remplir le formulaire de l'année et régler les droits d'inscription correspondants.

Comment déposer sa candidature pour une recertification par CERP

Une information complète sur le montant des droits, les dates limites et les autres détails sur la recertification se trouve sur le site internet de l'IBLCE à la page « *Application Information* » (Information sur la candidature), dans la rubrique « *Recertify* » (Recertifier).

Remplir le formulaire de candidature

L'inscription en ligne pour passer l'examen n'est actuellement disponible qu'en anglais. Une inscription en français est néanmoins possible. Pour cela il faut consulter le site internet de l'IBLCE www.iblce.org et sélectionner la langue française dans la rubrique « *select language* ».

Catégories et nombre de CERP requis

L'IBLCE accorde des CERP de trois (3) catégories différentes pour de la formation continue :

- Les CERP L sont accordés à des formations portant spécifiquement sur la lactation humaine et l'allaitement, et sur la prise en charge des familles allaitantes.
- Les CERP E sont accordés à des formations portant sur l'éthique, la déontologie et les normes de conduite des professions de santé.
- Les CERP R, optionnels, sont accordés à des formations ayant un rapport avec la pratique des consultant(e)s en lactation.

Afin de pouvoir être recertifié(e) par CERP, l'IBCLC doit présenter au moins 75 CERP obtenus au cours des 5 années qui suivent sa réussite à l'examen. Ces 75 CERP **doivent** être répartis de la façon suivante :

- Au moins 50 CERP L

- Au moins 5 CERP E
- Au moins 20 autres CERP : ceux-ci peuvent être de catégorie L, E ou R.

Les CERP peuvent être obtenus par le biais de formations continues qui ont été reconnues et enregistrées auprès de l'IBLCE ou non.

Si les CERP ont été obtenus par le biais d'une formation reconnue et enregistrée auprès de l'IBLCE, votre attestation de présence comportera le numéro d'enregistrement ainsi que le nombre et la catégorie de CERP conférés.

Les CERP individuels

Pour les candidat(e)s qui désirent soumettre des CERP individuels, le guide des CERP individuels peut être une aide. Pour plus de détails sur les conditions applicables le document *Individual CERPs Guide* (Guide des CERP individuels) se trouve sur le site internet de l'IBLCE, à la page « IBLCE Documents » (Documentation), dans la rubrique « Resources » (Ressources).

Des CERP individuels peuvent être soumis pour les activités suivantes :

- Rédaction d'un article, d'une synthèse ou d'un chapitre publié dans une revue à comité de lecture ou un livre en qualité d'auteur(e) ou de co-auteur(e)
- Soutenance d'un master ou d'une thèse de doctorat
- Présentation d'un poster ou d'une communication à une conférence
- Réalisation d'une vidéo destinée aux professionnels de santé
- Rédaction d'un protocole original ou de directives dans un cadre hospitalier en qualité d'auteur(e) ou de co-auteur(e)
- Observations de pratique clinique
- Suivi d'une formation portant sur la lactation humaine ou l'allaitement
- Intervention lors d'une formation

Si le contenu de ces activités est en rapport avec la pratique des consultant(e)s en lactation, la catégorie des CERP sera allouée en fonction du sujet traité.

Informations complémentaires sur les CERP de catégorie R

Le dossier de recertification peut comporter au maximum 20 CERP de catégorie R. Ces derniers ne sont pas obligatoires ; ils concernent des modules de formation continue en rapport avec la pratique des consultant(e)s en lactation. Voici quelques exemples de sujets validables en catégorie R :

- Anatomie générale
- Croissance et développement de l'enfant
- Méthodologie de la recherche et statistiques
- Approches multiculturelles dans les pratiques de santé
- Dépression du postpartum
- Compétences en conseil et communication
- Principes de la formation pour adultes
- Pratiques de massage des bébés
- Thérapies complémentaires et alternatives (présentations générales uniquement).

Sur une période de cinq ans, l'IBCLC peut accumuler jusqu'à 6 CERP R en suivant une ou plusieurs des formations ci-dessous.

- Réanimation cardio-pulmonaire
- Réanimation néonatale
- Réanimation pédiatrique médicale
- Prise en charge médicale d'un arrêt cardiaque
- Programme S.T.A.B.L.E (Sugar & safe care, Temperature, Airway, Blood pressure, Lab work, Emotional support for the family) de l'American Academy of Pediatrics, ou un équivalent.

Nota Bene : Pour ces formations, l'IBLCE accorde 6 CERP R au maximum par tranche de cinq ans, quel que soit le nombre de formations suivies ou animées. Si le dossier de recertification est choisi pour vérification, il faudra nous faire parvenir simplement une photocopie des attestations correspondantes.

Présentation des CERP dans le formulaire

L'IBCLC dont le dossier est sélectionné pour être vérifié, devra envoyer à l'IBLCE les photocopies de toutes ses attestations de présence ou autres justificatifs. L'IBLCE **n'archive pas** les listes de présence aux formations qui confèrent des CERP. Si l'IBCLC ne retrouve pas une attestation de présence, il / elle devra contacter l'organisateur de la formation en question pour qu'il fournisse un duplicata.

Politique de confidentialité

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners® - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) s'engage à protéger les informations confidentielles et/ou exclusives concernant les candidat(e)s, les personnes certifiées et le processus de développement de l'examen. L'IBLCE ne divulguera aucune information confidentielle concernant les candidat(e)s ou les personnes certifiées sauf autorisation écrite de leur part ou en cas d'obligation légale.

Résultats à l'examen

Les résultats individuels des examens sont confidentiels. Les scores à l'examen ne sont communiqués qu'à chaque candidat(e) personnellement, sauf en cas d'autorisation/dérogation signée à l'avance. Les résultats ne sont communiqués ni par téléphone ni par fax. Les renseignements personnels fournis par les candidat(e)s lors de leur inscription à l'examen ou de leur recertification sont confidentiels.

Statut de la candidature

La candidature d'une personne est confidentielle. L'IBLCE ne divulgue aucune information sur le fait qu'une personne soit ou non candidate à la certification, ait passé ou non l'examen. Mais le fait qu'une personne soit ou non à jour de sa certification est vérifiable et publié (Cf. le chapitre ci-dessous).

Vérification de la certification

Les noms des personnes certifiées ne sont pas considérés comme confidentiels et sont rendus publics par l'IBLCE. Les informations publiées peuvent donner le nom, la ville, l'état, le pays et le statut de certification. Le public a accès à un *Registry* (Registre) des personnes certifiées, sur le site de l'IBLCE. Les employeurs peuvent aussi recevoir une notification par écrit, dans la mesure où la personne certifiée IBCLC a signé une autorisation écrite.

Pour promouvoir et soutenir la recherche dans le domaine de la lactation humaine et de l'allaitement maternel, IBLCE s'efforce de favoriser un environnement de partenariat avec les chercheurs dans leurs processus d'enquête. Pour atteindre ces objectifs, L'IBLCE se réserve le droit d'utiliser une combinaison de données désidentifiées, y compris, mais sans s'y limiter, les résultats des examens pour évaluer les performances, l'examen en lui-même et les stratégies d'administration à des fins de recherche et d'évaluation. L'IBLCE pourra alors diffuser des sondages et des questionnaires auxquels les personnes concernées pourront répondre selon leur bon vouloir.

Vérification des dossiers

L'IBLCE vérifiera en détail un certain nombre de dossiers d'inscription à l'examen et de recertification par CERP. Ces vérifications s'effectueront de façon standardisée et randomisée. Dans le cas où son dossier sera sélectionné pour vérification, le/la candidat(e) ou l'IBCLC recertifiant devra fournir l'ensemble des justificatifs et documents requis dans le délai imparti. Tout manquement à cette obligation pourra aboutir au report ou à l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification par CERP et/ou à des poursuites disciplinaires.

En plus de la procédure de vérification randomisée et standardisée mentionnée ci-dessus, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'exiger de tout(e) candidat(e) ou IBCLC recertifiant(e) qu'il ou elle fournisse dans le délai imparti l'ensemble des justificatifs concernant ses études, sa profession, sa formation ou tout document faisant preuve qu'il ou elle satisfait aux pré-requis de candidature ou de recertification. Tout manquement à cette obligation pourra aboutir au report ou à l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification et/ou à des poursuites disciplinaires.

Dans le cas où l'IBLCE déterminerait que les documents soumis pour un dossier de candidature initiale ou de recertification sont inexacts ou frauduleux, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'interdire le passage de l'examen à la personne fautive ou de lui refuser sa recertification et/ou d'engager des poursuites disciplinaires.

Politique anti-discriminatoire

Dans sa gestion des candidatures à l'examen et de tout ce qui concerne la certification, l'IBLCE est une organisation non sectaire qui ne fait aucune discrimination sur la base de l'identification du genre, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, de la situation économique, du statut marital, de la religion, de la croyance ou du handicap ou sur d'autres bases condamnées par les lois des Etats-Unis d'Amérique ou par les lois de l'Etat de Virginie.

Politique d'utilisation des marques déposées

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners®*) est propriétaire de certains termes, marques et logos, parmi lesquels "IBLCE" et les appellations "IBCLC" et "International Board Certified Lactation Consultant". Seules les personnes dont la candidature a été acceptées par l'IBLCE, qui ont réussi à l'examen et qui tiennent leur certification à jour, ont le droit d'utiliser ces appellations. L'usage de ces appellations doit respecter les termes et conditions des *IBCLC Trademark Use Policy* (Règles d'usage de l'appellation IBCLC) : ce document se trouve n.sur le site internet de l'IBLCE, à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources)

Registre des IBCLC

L'IBLCE se réserve le droit de rendre public les noms des IBCLC qui sont à jour de leur certification. Vous pouvez trouver le registre des IBCLC sur le site internet de l'IBLCE dans la rubrique « *Verify* » (Vérification).

Certification expirée

Les IBCLC dont la certification a expiré depuis moins d'un an peuvent se présenter à l'examen une fois dans le délai maximum d'un an, sans avoir à documenter tous les pré-requis. Ils peuvent passer l'examen en avril ou en octobre et doivent payer les droits pour la candidature initiale.

Si la certification a expiré depuis plus d'1 an et pour toutes les candidatures suivantes, le candidat devra satisfaire à toutes les exigences de l'année où il désire passer l'examen

IBLCE 2018 Droits d'inscription à la recertification et frais annexes pour les pays de niveau 1

Niveau 1	Andorra, Aruba, Australia, Austria, Bahrain, Belgium, Bermuda, Brunei Darussalam, Canada, Cayman Islands, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Equatorial Guinea, Estonia, Falkland Islands, Finland, France, French Polynesia, Germany, Gibraltar, Greece, Greenland, Guadeloupe, Guam, Hong Kong, Hungary, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Japan, Kazakhstan, Kuwait, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Macau, Malaysia, Malta, Martinique, Monaco, Netherlands, New Caledonia, New Zealand, Norway, Oman, Poland, Portugal, Puerto Rico, Qatar, Reunion, San Marino, Saudi Arabia, Seychelles, Singapore, Slovakia, Slovenia, South Korea, Spain, St. Kitts and Nevis, St. Maarten, Sweden, Switzerland, Taiwan, Trinidad and Tobago, United Arab Emirates, United Kingdom, United States, Virgin Islands (British), Virgin Islands (US)
----------	--

Devises	Recertification par examen	Recertification par CERP	Correction à la main	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 470	\$ 470	\$ 100	\$ 235

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes se trouvent sur la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier).

IBLCE 2018 Droits d'inscription à la recertification et frais annexes pour les pays de niveau 2

Niveau 2	Albania, Algeria, American Samoa, Anguilla, Antigua and Barbuda, Argentina, Armenia, Azerbaijan, Bahamas, Barbados, Belarus, Belize, Bhutan, Bolivia, Bosnia and Herzegovina, Botswana, Brazil, Bulgaria, Chile, China, Colombia, Cook Islands, Costa Rica, Croatia, Curacao, Dominica, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Fiji, Gabon, Georgia, Grenada, Guyana, Guatemala, Indonesia, Iraq, Jamaica, Jordan, Kosovo, Lebanon, Libya, Macedonia, Maldives, Mauritius, Mexico, Mongolia, Montenegro, Montserrat, Morocco, Namibia, Northern Mariana Islands, Palau, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Romania, Russian Federation, Serbia, South Africa, Sri Lanka, St. Lucia, St. Martin, St. Vincent and the Grenadines, Suriname, Swaziland, Thailand, Tunisia, Turkey, Turkmenistan, Ukraine, Uruguay
----------	--

Devise	Recertification par examen	Recertification par CERP	Correction à la main	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 350	\$ 350	\$ 90	\$ 175

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes se trouvent sur la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier).

IBLCE 2018 Droits d'inscription à la recertification et frais annexes pour les pays de niveau 3

Niveau 3	Afghanistan, Angola, Bangladesh, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Cameroon, Cape Verde, Central African Republic, Chad, Comoros, Cote D'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Federated States of Micronesia, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Haiti, Honduras, India, Kenya, Kiribati, Kyrgyzstan, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Marshall Islands, Mauritania, Moldova, Mozambique, Myanmar (Burma), Nepal, Nicaragua, Niger, Nigeria, North Korea, Pakistan, Papua New Guinea, Republic of the Congo, Rwanda, Samoa, Senegal, Sierra Leone, Solomon Islands, Somalia, South Sudan, Sudan, Syria, Tajikistan, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tuvalu, Uganda, United Republic of Tanzania, Uzbekistan, Vanuatu, Viet Nam, Western Sahara, Yemen, Zambia, Zimbabwe
----------	---

Devise	Recertification par examen	Recertification par CERP	Correction à la main	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 250	\$ 250	\$ 70	\$ 125

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes se trouvent sur la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier).